

Impôt d'un particulier qui exploite une entreprise au Canada mais hors du Québec

Ce formulaire s'adresse à vous si vous résidiez au Québec le dernier jour d'une année d'imposition et que vous avez exploité au Canada, au cours de cette année d'imposition, **une ou plusieurs entreprises** dont les revenus étaient tirés, en totalité ou en partie, d'un établissement situé hors du Québec. Ce formulaire sert à calculer l'impôt à payer au Québec.

Notez que vous ne devez pas remplir ce formulaire si **toutes** ces entreprises ont subi une perte nette pour l'année en question.

1 Renseignements sur vous (écrivez en majuscules)

Année d'imposition

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse		Code postal
<input type="text"/>		<input type="text"/>

2 Revenus nets d'entreprises exploitées au Québec et ailleurs (ne tenez pas compte des entreprises qui ont subi une perte nette)

Partie du revenu tirée de tout établissement situé au Québec	1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Partie du revenu tirée de tout établissement situé au Canada mais hors du Québec	+	2	<input type="text"/>
Partie du revenu tirée de tout établissement situé hors du Canada	+	3	<input type="text"/>
Additionnez les montants des lignes 1 à 3.	=	4	Revenus nets d'entreprises exploitées au Québec et ailleurs <input type="text"/>

3 Revenu de l'année

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus) plus le montant relatif à l'étalement du revenu pour un producteur forestier (montant inclus à la ligne 276 de votre déclaration)	5	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Déduction pour gains en capital sur biens relatifs aux ressources (montant inclus à ce titre à la ligne 292 de votre déclaration)	6	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Montants que vous avez inclus à la ligne 297 de votre déclaration relativement aux déductions suivantes :			
Déduction pour chercheur étranger	+	7	<input type="text"/>
Déduction pour chercheur étranger en stage postdoctoral	+	8	<input type="text"/>
Déduction pour spécialiste étranger	+	9	<input type="text"/>
Déduction pour revenu d'emploi gagné sur un navire	+	10	<input type="text"/>
Déduction pour employé d'un centre financier international	+	11	<input type="text"/>
Déduction pour expert étranger	+	12	<input type="text"/>
Déduction pour professeur étranger	+	13	<input type="text"/>
Déduction pour étalement du revenu pour un producteur forestier	+	14	<input type="text"/>
Additionnez les montants des lignes 6 à 14.	=	18	<input type="text"/>
Montant de la ligne 5 moins celui de la ligne 18		19	Revenu de l'année <input type="text"/>



4 Revenu gagné au Québec

Si le montant de la ligne 4 est inférieur ou égal à celui de la ligne 19, remplissez les lignes 20 à 22. Sinon, remplissez les lignes 23 à 26.

Montant de la ligne 19			20		
Montant de la ligne 2			21		
Montant de la ligne 20 moins celui de la ligne 21. Reportez le résultat à la ligne 27.			22		

Montant de la ligne 19	<input type="text"/>	×	Montant de la ligne 2	<input type="text"/>	▶				23		
			Montant de la ligne 4	<input type="text"/>							

Montant de la ligne 19			24		
Montant de la ligne 23			25		
Montant de la ligne 24 moins celui de la ligne 25. Reportez le résultat à la ligne 27.			26		

Montant de la ligne 22 ou celui de la ligne 26, selon le cas			Revenu gagné au Québec			27		
--	--	--	-------------------------------	--	--	----	--	--

5 Impôt à payer au Québec

Impôt sur le revenu imposable (ligne 401 de votre déclaration)			28		
Redressement d'impôt pour un paiement unique accumulé au 31 décembre 1971 (ligne 402 de l'annexe E de votre déclaration)			29		
Additionnez les montants des lignes 28 et 29.			30		

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399 de votre déclaration), sauf le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée (ligne 392 de votre déclaration) et le crédit d'impôt pour achat d'une habitation (ligne 396 de votre déclaration)			31		
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 31. Si le résultat est négatif, inscrivez le signe moins (-) devant le montant.			34		

Pourcentage des affaires faites au Québec :			Montant de la ligne 27	<input type="text"/>	×	100	▶			
			Montant de la ligne 19	<input type="text"/>						

Montant de la ligne 34 multiplié par le pourcentage de la ligne 35			35			×				%
			36							

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée (ligne 392 de votre déclaration)			37		
Crédit d'impôt pour achat d'une habitation (ligne 396 de votre déclaration)	+	37.1			
Crédit pour impôt étranger (ligne 409 de l'annexe E de votre déclaration)	+	38			
Crédit d'impôt pour bénéficiaire d'une fiducie désignée (ligne 411 de l'annexe E de votre déclaration)	+	39			
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (ligne 414 de votre déclaration)	+	40			
Crédit d'impôt pour dividendes (ligne 415 de votre déclaration)	+	40.1			
Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins (ligne 422 de votre déclaration)	+	41			
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (ligne 424 de votre déclaration)	+	42			
Additionnez les montants des lignes 37 à 42.	=				

Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 43. Si le résultat est négatif, reportez-le à la ligne 430 de votre déclaration et inscrivez 0 à la ligne 48 ci-dessous. S'il est positif, continuez le calcul.			43		
			44		

Crédits transférés par votre conjoint (montant négatif inscrit à la ligne 430 de la déclaration de votre conjoint)			45		
Pourcentage de la ligne 35	×	46			%

Montant de la ligne 45 multiplié par le pourcentage de la ligne 46	=				
			47		

Montant de la ligne 44 moins celui de la ligne 47. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Si vous devez remplir le formulaire <i>Impôt minimum de remplacement</i> (TP-776.42), reportez le résultat à la ligne 42 de ce dernier formulaire et à la ligne 12 de l'annexe E de votre déclaration de revenus. Si vous demandez une déduction relative à la taxe payée pour des opérations forestières, reportez le résultat à la ligne 12 de l'annexe E de votre déclaration de revenus. Sinon, reportez le résultat à la ligne 432 de votre déclaration.			Impôt à payer au Québec			48		
---	--	--	--------------------------------	--	--	----	--	--

